



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 FÉVRIER 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur François Boisclair	Assistant-Directeur
Madame Chantal Lemieux	Secrétaire-Trésorière par intérim
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 janvier 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 11 janvier 2023;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Mandat professionnel – Coaching
 - 5.2 Embauche d'une responsable des communications



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.3 Nomination d'une coordonnatrice au Centre d'Appels d'Urgence
- 5.4 Départ – Policière régulière
- 5.5 Départ à la retraite d'un agent à la section de la circulation
- 6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Bail commercial – Autorisation de signature
 - 6.2 Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Autorisation de signature
 - 6.3 Achat d'un (1) véhicule Kia Carnival LX 2023 – Service des enquêtes
 - 6.4 Octroi de contrat 2023-R-057 pour l'achat de quinze (15) écrans LG
 - 6.5 Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Politique – Adoption;
 - 7.1 Politique de télétravail – Projet pilote – Adoption
- 8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - a) Dénonciation de l'entente de la Régie – Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
- 9. Varia;
- 10. Période de questions;
- 11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :33 heures.

CA-23-2504

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2505

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 janvier 2023**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Monsieur Claude Gauthier rappelle aux Élus la demande qu'il avait faite au Conseil d'Administration du 25 janvier 2023 concernant la possibilité de faire une résolution unique afin de voter contre les dépenses ou investissements ayant effet au-delà de la fin de l'entente de la Régie. Il est convenu de faire des vérifications à cet égard ou d'obtenir une opinion juridique pour la prochaine séance du Conseil d'Administration.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé avec la modification précédente tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2506

POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 25 janvier 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 11 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 11 janvier 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 11 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-23-2507

POINT 5.1 RÉSOLUTION Mandat professionnel – Coaching

ATTENDU la résolution CE-19-3365 de la séance ordinaire du Comité Exécutif du 13 novembre 2019 suite à laquelle nous avons octroyé à l'entreprise « Services Geysers Inc. » le mandat de formation et de coaching des cadres de la Régie;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que Madame Pronovost a agi à titre de coach dans le cadre de ce mandat et qu'elle a offert du soutien aux gestionnaires civils et policiers dans des situations ponctuelles;

ATTENDU que le coaching permet de bien cibler les compétences des gestionnaires et de fournir des outils adaptés à leur équipe ainsi que de favoriser leur développement et compétences;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines recommandant de mandater Madame Pronovost pour des services professionnels liés aux besoins de coaching de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIER à Madame Nathalie Pronovost le mandat pour des services professionnels liés aux besoins de coaching à la Régie et D'AUTORISER le paiement de ses honoraires professionnels sur la base de son tarif horaire fixé à 185,00 \$, tout en tenant compte des crédits alloués au budget de l'année courante, le tout renouvelable annuellement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Embauche d'une responsable des communications

ATTENDU la résolution CA-23-2491 adoptée le 25 janvier 2023 par le Conseil d'Administration autorisant l'ajout d'un poste de responsable des communications à la structure de la division de l'administration;

ATTENDU qu'un affichage a été fait autant à l'interne qu'à l'externe;

ATTENDU qu'aucune candidature de l'interne n'a été déposée mais que quatre-vingt-huit (88) candidatures l'ont été à l'externe;

ATTENDU que cinq (5) personnes ont été retenues pour passer une entrevue téléphonique et que trois (3) d'entre elles ont été rencontrées par le comité de sélection;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Monsieur Marco Carrier, directeur, Madame Chantal Lemieux, secrétaire-trésorière par intérim, Monsieur François Lepage, capitaine à la section sociocommunautaire et Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines, s'est réuni et a convenu de retenir la candidature de Madame Éline Magnan;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Eve Mazza, directrice des ressources humaines, recommandant l'embauche de Madame Éline Magnan;

CA-23-2508



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 13 mars 2023, de la personne suivante, au poste de « Responsable des communications » à la structure de la division de l'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent avec les avantages et conditions prévus à la convention collective de travail des cadres de la Régie prévoyant notamment une période d'essai de six (6) mois travaillés:

→ Madame Élane Magnan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2509

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Nomination d'une coordonnatrice au Centre d'Appels d'Urgence

ATTENDU la vacance du poste de coordonnatrice au Centre d'appels d'urgence en raison des mouvements de personnel occasionnés par le départ à la retraite du responsable du Centre d'Appels d'Urgence;

ATTENDU l'affichage de ce poste à l'interne;

ATTENDU que nous avons reçu deux (2) candidatures mais qu'une (1) personne s'est désistée;

ATTENDU que cette personne a été rencontrée en entrevue et qu'elle a été soumise à un profil de compétence effectué par une firme externe;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Madame Marie-Ève Sigouin, en tant que prochaine responsable du Centre d'Appels d'Urgence et Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines, s'est réuni et a convenu de retenir la candidature de Madame Jessyca Nault;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à la promotion, à compter du 2 avril 2023, de la personne suivante, au poste de « Coordonnatrice au Centre d'Appels d'Urgence » à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent avec les avantages et conditions prévus à la convention collective de travail des cadres de la Régie prévoyant notamment une période d'essai de six (6) mois travaillés:

→ Madame Jessyca Nault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-23-2510

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5.4

RÉSOLUTION

Départ – Policière régulière

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière régulière :

- Christina Grondin-Bastille

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière régulière et DE LA RENDRE effective au 6 février 2023;

- Christina Grondin-Bastille

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2511

POINT 5.5

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un sergent à la section de la circulation

ATTENDU la décision du sergent à la section de la circulation, Richard Roy, après plus de trente (30) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Richard Roy au 31 mars 2023;

ATTENDU que Monsieur Richard Roy est agent à la section de la circulation au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Richard Roy et de la rendre effective au 31 mars 2023;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Richard Roy pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6 **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-23-2512

POINT 6.1 **RÉSOLUTION** **Bail commercial – Autorisation de signature**

ATTENDU le sommaire exécutif résumant les informations et modalités entourant le projet de bail commercial pour l'occupation par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'un immeuble situé à Sainte-Julie;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par la Secrétaire-Trésorière par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les conditions du sommaire exécutif relativement au bail commercial pour l'occupation par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'un immeuble situé à Sainte-Julie;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière par intérim, Chantal Lemieux ou la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin à signer l'original du bail suivant les conditions soumises;

À la demande du délégué, M. Claude Gauthier, la présidente procède à la tenue d'un vote, à main levée, sur cette proposition :

Le résultat est le suivant :

Votent en faveur : M. Patrick Marquès,
Mme Alexandra Labbé
M. Stéphane Williams
Mme Mélanie Villeneuve
M. Yves Lessard
M. Alexandre Bélisle
M. Daniel Plouffe
Mme Marilyn Nadeau
M. Normand Teasdale
M. Marc-André Guertin
M. Mario Lemay
M. Martin Damphousse
M. Martin Dulac
Mme Nadine Viau

Votent contre : M. Claude Gauthier
M. Sylvain Casavant

En faveur : 14
Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-23-2513

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Autorisation de signature

ATTENDU que par sa résolution CA-21-2223, adoptée le 27 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent a demandé à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de décréter la prolongation de l'entente intermunicipale régissant les conditions contractuelles de cette dernière, intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015, jusqu'au terme de l'entente originale, soit le 22 mai 2024;

ATTENDU que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a acquiescé à la demande de la Régie et a prolongé l'entente intermunicipale jusqu'au 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

ATTENDU le processus de travail mis en place par la Régie afin de recevoir tous les amendements et modifications nécessaires au renouvellement de l'entente en mai 2024;

ATTENDU la rédaction d'une nouvelle entente reflétant les éléments demandés et retenus par la majorité des représentants des municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le libellé de la nouvelle entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est déposé séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER aux municipalités, désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, d'adopter avant le 30 avril 2023 une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

DE NOTIFIER et faire suivre à la Secrétaire-trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution;

D'INFORMER les municipalités que le défaut d'adopter et de faire parvenir à la Secrétaire-trésorière ladite résolution dans le délai imparti, sera considéré comme un refus par cette municipalité de continuer d'être membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

À la demande du délégué, M. Claude Gauthier, la présidente procède à la tenue d'un vote, à main levée, sur cette proposition :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Le résultat est le suivant :

Votent en faveur : M. Patrick Marquès,
Mme Alexandra Labbé
M. Stéphane Williams
Mme Mélanie Villeneuve
M. Yves Lessard
M. Alexandre Bélisle
M. Daniel Plouffe
Mme Marilyn Nadeau
M. Normand Teasdale
M. Marc-André Guertin
M. Mario Lemay
M. Martin Damphousse
M. Martin Dulac
Mme Nadine Viau

Votent contre : M. Claude Gauthier
M. Sylvain Casavant

En faveur : 14
Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-23-2514

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Achat d'un (1) véhicule Kia Carnival LX 2023 – Service des Enquêtes

ATTENDU que la Régie désire faire l'acquisition d'un (1) véhicule de type minivan et que celui-ci avait été commandé en février 2022 auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a effectuée plusieurs recherches auprès des concessionnaires sur son territoire et qu'aucun n'avait le véhicule requis disponible;

ATTENDU qu'un (1) concessionnaire a un véhicule qui répond en tous points à nos demandes et que celui-ci pourrait être livré dès le 23 février 2023;

ATTENDU que la Régie a procédé à plusieurs comparaisons de prix pour des véhicules semblables;

ATTENDU le rapport de Madame Josée Lacoste, Acheteur, recommandant de retenir la soumission de « Kia Sorel-Tracy » pour l'achat dudit véhicule;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER au concessionnaire « Kia Sorel-Tracy » le contrat pour l'achat d'un (1) véhicule Kia Carnival LX 2023 pour un prix total de 39 193,95 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2515

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Octroi de contrat 2023-R-057 pour l'achat de quinze (15) écrans LG

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder au remplacement de 15 écrans d'ordinateurs 24 pouces;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de cinq (5) fournisseurs à savoir:

- BuroPro Citation (Beloeil, Québec);
- ITI (Laval, Québec);
- STR Micro (Sainte-Julie, Québec);
- Amazon;
- Best Buy;

ATTENDU que cinq (5) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Josée Lacoste, acheteur, de retenir la proposition de l'entreprise « Amazon » pour un prix de 2 156,10 \$ plus les taxes applicables

ATTENDU le questionnement de certains Élus quant à notre politique d'achat local et dans un but d'encourager les commerces de notre territoire, il est suggéré de retenir la proposition de l'entreprise « *STR Micro* », deuxième plus bas prix;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Stéphane Williams de revoir notre politique d'achat local à une prochaine séance du Comité Exécutif;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *STR Micro* » le contrat pour l'achat de quinze (15) écrans LG pour un prix de 2 876,25 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-23-2516

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.5

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 391 203.40 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

POLITIQUE – ADOPTION

CA-23-2517

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Politique de télétravail – Projet pilote – Adoption

ATTENDU que le télétravail constitue l'un des modes d'organisation du travail accessible à certains postes de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une politique de télétravail;

ATTENDU le projet pilote de politique de télétravail déposé ce jour laquelle comporte la gestion et l'encadrement de son utilisation;

ATTENDU que l'ensemble des employés visés par ce projet pilote furent rencontrés le 15 février et le 22 février 2023;

ATTENDU les discussions tenues séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay

APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet pilote de la politique de télétravail de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE**

I. Soumise au Comité Exécutif du 8 février 2023 :

Aucune

II. Soumise au Conseil d'Administration du 22 février 2023 :

a) 13 février 2023

La Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

▸ *Monsieur Marco Carrier,*
Directeur
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Dénonciation de l'entente
relative à la création de la Régie
intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

CA-23-2518

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 17:16 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


CHANTAL LEMIEUX
Secrétaire-Trésorière par intérim


MAUD ALLAIRE
Présidente